

Conulat de 1787



B. 23. R. 2

Procès verbal
 De description mesurage et limitation
 Sur Drois Conventuels Superficiels
 et Separatoires Haut sur & autour
 d'une terre soumise Conventuel
 & auquere luelain ou Bihan
 Située en la parois de Saint
 adrien parois de pleumet
 Gaules fait pour parvenir
 au forçement, & consolidation
 d'iceux au fond, & Reglette de
 Monsieur Charles Kueau demeurant
 au manoir de Legerie en laditte
 parois de pleumet propriétaire
 fortier dudit Conventuel, &
 de cette qualité demeurant
 au forçement, afin de
 consolidation de droits au for
 Contre honorable femme Marie

Le seigneur de celle de
nous le Roy, est haut à huit
heures du milieu des jours mercredi
vingt huit novembre mil sept
cent quatre vingt sept, nous
avons le procureur dudit Kueau
de ladite maison maître, idem
Saint François d'Ambley, notaire
à procureur, a bequis, & puis ont
la moult de ce deux derniers
procès aux descriptions, mesurages
& plans a tour de la maison
principalle dudit Couvent
de la chambre sur terre au
Couchant & au foignant de
ladite maison Principalle,
des Minors d'une autre maison
manable au vint & deux
au Couchant de ladite Cour,
de la rue des Minors au
devant, & au foignant de

Dites Minors, d'une de ladite
de par la Courtille au foignant
de ladite Courtille (ou)
est devant & au
foignant de la longueur au
bord de ladite Courtille, de
deux pans de mur, au devant
& Couchant de ladite Courtille
d'une autre chambre sur terre
au foignant du bout au
devant de la maison
principalle de la Courtille
& auvant au foignant de
figon au devant de la
dite chambre; toutes les
quelles opérations sont faites
par le mesme & les autres
aux lieux des mesurages
& le tout porté en toutes
sur notre Banderolle, Couvent
Papier libre, nous avons

par un travail fait de bois
 pour relever le dit degré de
 côté de nous lat un petit four
 à palette de plambette de bois
 pour relever la gravure soit
 deux petits four de maçonnerie
 à une cheminée carrée de
 hauteur quatre à palette en
 de bois garnie de son
 volet sans fixation, d'un
 aiguillon de pignon au dessus
 et une ouverture de maçonnerie
 à carré de palette de
 bois, actuellement en
 bouchée de terre, au
 double bois fermé de
 sept pièces longuet, faites
 à sablières comprises
 quatre chevrons le
 tout bois de liège, avec
 neuf gans de lattes de
 menuiserie, la hauteur lattes

de branches sous charge de
 ceinture et ouverture de
 l'habitation pignon de pignon
 faire dit gravure divisé
 de quatre compartiments par de
 petites lattes de argille de tout
 prise par la menuiserie et sous
 valloir une fois j'ai au rapport
 de deux balcons, la fourme de
 neuf cent quatre vingt deux
 dix six, et a été de deux
 cheminées de la hauteur de
 deux cent dix six et 1100.

La menuiserie
 une chambre sur terre ayant
 de longueur les chaises de
 deux longes de maçonnerie
 seize pieds de long, de laize
 d'un pignon aiguillon
 tout au couchant
 quinze pieds de long, et
 la hauteur de la dite fondation

Compris douze pieds ledit
pignon chevrons de pierre
platt pour y luter cette cre
vise, sur laiferie scutes et
sur fraische, palle et seül
A porte sur pivot de Noiron
de bois, garnie d'une poignée
de bois, et fermante par une
petite serrure a clef, la une
sur la même longueur sur
petite fenestre de Grosse
taite deffendie par un
montant de fer, palle et
planchette de bois
Garnie d'un mauvais
Vollat sur Couplet et
ventouse de fer, s'ice d'
un faubage de bois
au pignon au couchant sur
cheminée, a l'usage de l'ancien
Brazille, et montant de
bois, la d'icelle dudit

pignon au couchant sur
cheminée a l'usage de l'ancien
Brazille et montant
de bois, la d'icelle dudit pignon
une petite fenestre de Grosse taite
Bouchée de maçonnerie au double
sur des Caballets de bois
Il y a soit au couchant et
portant de plus sur deux poteaux
de bois rondes, sur une solive
de bois chevrons garnis de
leur fasses simplement
terrefin d'égouttoir de
la d'icelle, au coude sur
ferme garnie de sept pieds
longue faitte de Sabliera
Compris, sur chevrons
d'auant Cour de latte
de pié soit charge de
paves, et au entree de

Plaque de tout p. r. en Coume
Devant par vous Colours de
Coume de trois Couts quatre
vingt dix huit de son, & par
vous Colours de la Roy celle
de quatre Couts dix huit de son
D'après l'abbé - 418 12^e ag

De la même.

est l'ancien Dôme aut de
maison maualle p. r. au
ind. & sont au couchant de
de ladite que ayant de
longue de l'ancien de
deux dougnes de maconnerie
vingt deux pieds huit pouces
de large deux piquons cellin
au couchant sigillonne de
haute actuelle mesur de
quatorze pieds, d'auy, vide
haute de ladite dix huit
pieds pour y l'at la la

rogers au nord une l'ancien
souten de pierre de taille, et sur de
pierre de France, & p. r. de
Bois, sans fenestres, le la
même dougnes un p. r. de
à l'entree de Bois, l'ancien
ind. aut de l'ancien de
de Bois, le la même dougnes
une fenestres croisée de taille
de l'ancien croisée de l'ancien
de la place, p. r. de
planchette de Bois l'ancien
d'ollet, au p. r. de
deux chemins celle au
de la p. r. de l'ancien
de maconnerie, & de l'ancien
de Bois, l'ancien
de l'ancien de maconnerie
de l'ancien de l'ancien
de l'ancien de pierre de taille
de l'ancien de maconnerie

en attente de double, une poutrelle
 vers une autre poutrelle, de la longueur
 au nord & sud soit de la hauteur
 une feuillure de grosse taille de 2
 poutrelles de bois, la quelle sera unie
 avec une feuillure creusée aussi de
 pierre de taille, la dite creusée de
 l'attente vers la muraille, avec un
 poutrelle de bois, sur dite
 maison pour charpente au
 charpente prise le dit &
 sous vallois comme devant
 l'œuvre de deux poutrelles
 de sol par une charpente de
 par une charpente de la dite
 deux poutrelles de deux livres
 quatre sol.

Cho

de la muraille.
 Une muraille d'une crèche
 même alignement au joignant
 de pignon au chevet de

ditte muraille ayant de la longueur
 la largeur de deux livres
 de muraille vingt neuf pieds
 de largeur d'un pignon l'attache
 soit au chevet dit muraille
 de hauteur de deux pieds de hauteur
 comprise, fondation comprise
 huit pieds, la dite muraille les
 parties de pignon de deux
 poutrelles de bois pour l'attache
 de dit soit au chevet
 cette de nord de une muraille
 d'attache de muraille, de
 ditte poutrelle de ditte
 soit garnie de son soubassement
 sur pivot de ditte de
 soit garnie de une feuillure
 de la longueur au nord & sud
 petit four de muraille
 de ditte de bois pour
 ditte, pour l'attache de ditte

Cette maison de l'Église sont
au couchant, outre l'huiferie et
maisonnerie a' diable, palle et
a' fuit de Bois. Paroit de
son mauvais sceau sur
pilot, et sur un de
Bois fixé par une ficelle,
a' côté de ladite huiferie
a' diable, et une petite
saie de maçonnerie. De
par après les pignons a' pignon
la filaire, le la longere
au nord sur fenestre et
maisonnerie, a' palle et
Bois. Sous volat, au pignon
de pignon au levant et
dites maçonnerie et sur le cou
de cheminée de pignon et
levant de Bois et
four de pignon maçonnerie
sous double, une petite

de bois de pignon, a' une
cheminée simple avec parafie
et l'escalier de l'altitude de l'altitude
a' l'Église sont au levant, une
maisonnerie petite, portant
sont au nord sur un poteau
de Bois, au double de tout le
four le pot de l'Église, sont
de pignon, sont pignon longere et
faite l'escalier, a' palle et l'Église et
4 ante de pignon (cheminée de
l'Église l'Église de pignon, sont
charge de pignon, l'ouverture
de l'Église, le l'Église de
pignon au levant une grande
maçonnerie de l'Église (intérieur
de pignon l'Église, a' palle et
est de l'Église l'Église et
l'Église sur le pignon, de
travaux l'Église l'Église devant
au rapport de l'Église l'Église

Cellier No. Le Roy sous l'acte
quatre vingt sept de la quatorze sol

28/14

De la cuisine

La cuisine a été construite
au poiquant de l'issue au levant
de la cour ayant de longueur 12
à 13 pieds, de largeur 10
pieds de mur de laise d'un
pignon. Haut tout au nord
vingt pieds, des hauteurs réduites
les pieds de mur, pour y être
au dit pignon. A la vue l'infirmerie
à l'ambage de la cour, plusieurs
pallats, sur l'ouverture de
vautour sur l'ouverture de
pout de bois sans fixation.
pour l'élargissement de l'ouverture, et
une petite fenêtre de manœuvre
à l'ouverture de la cuisine de
bois, sans volet, sans

De la cuisine a été construite
Gravier meublé par le Roy
dans l'édifice de la cuisine et
petite auge de pierre en pain
au poiquant de l'issue, de la
de l'ouverture tout sur
Gardée de Bois, de la longueur
Superficie de Bois de l'édifice
de l'ouverture de la cuisine
de la cour, de la longueur
de la cour de la cuisine
vue de la cour de la cuisine
vue de la cour de la cuisine 31' 10"

De la cuisine

La cour au nord de la
cuisine principale, de la cuisine
chauffe tout droit pour le
plat, avec pout au levant
ayant de longueur vingt
sept pieds, sur sept pieds de
de hauteur, dans lequel
une ouverture de porte à l'ambage

Sous un macerain plancher
 d'après le barage des Coraço. No
 pas de taille pour monter sur
 grilles lité en deux bords
 (ou plus de deux maussins marche)
 avec deux rayons de bois au
 pas dudit degré lité sur une
 carrée de porte parie de son
 double sur pour d'entente et
 pas d'entente, d'après No 2
 Clavier de No 2 de son
 sous l'édit degré lité sur plat
 No 2 de planche, No 2 de
 Relais d'un petit fond de
 maussins, d'après lité
 de son sans sollet pour
 l'édit lignures, la la longueur
 de l'édit l'édit fentes de
 jambage d'après de
 Grosse taille, la Rabrière au
 maussins lité, lui servant de
 battant, au double une ferme
 de avec un grand support.

En attente d'un fermet double
 Les pièces longues faitte d'après
 d'après d'après de d'après
 Bois, Chemises d'après et
 Cinq d'après, sur d'après
 Couverture de Chaux, lité
 près l'édit devant au
 rapport de l'édit lité
 d'après de trois lité
 Cinq ans quatre d'après lité
 Cinq d'après de l'édit
 Callenue de la No 2 lité
 de quatre lité lité
 d'après lité lité 132° 16'

Coll

Même
 Sur Gang No 2 avec
 de même alignement lité
 au lité de l'édit au
 devant de l'édit (chambre)
 ayant de l'édit la lité
 longueur de maussins lité

plain que vint toute trois
pieds de long à sa jégnerie
deux & demi dont au devant
de chaque partie pyramides
de deux pieds de long & de hauteur
de sixties longue fondation
Compressé deux pieds de long
longue au vent de Sud-est
de la ville. Grand et une
grande ouverture à faubage
de maçonnerie, d'entre de
pallats de bois sur de
fermeture, de la même de
longue une fenêtre de maçonnerie
pallats de planchette et de
Bois sans vollets, les deux au
deux une huisserie à faubage
Cintres de pierre choisis de
pallats de bois, sixties
de pierre commune, aussi sans
fermeture, de l'ouest de l'ouest
ouvert sur deux grands

ouvertures d'entre de pallats
de bois sur faubage fermeture au
attente de double, de sixties
Grand sur deux parties, au
pallats de bois sur faubage
fermeture, de la même de
ouvert double ouvert, sixties
pallats de bois, de un sur de
de faubage Bois de sixties de
Cherbourg de sixties de
deux sixties de maçonnerie sur
Charges de fond, de fermeture
de pierre, tout près de maçonnerie
deux sur rapport de maçonnerie
deux, de maçonnerie de
sixties (deux sixties) de
deux, sans rapport de maçonnerie
deux de la sixties (deux
de sixties (deux sixties) de
de sixties sixties de sixties
de sixties sixties de sixties
de sixties sixties de sixties
de sixties sixties de sixties

Le Jardin au nord des Diffuses
contenant le fond après d'égales
les bords gopher & tirés au corde
au long de dix Cordes &
Quart de laut pris avec les
Fruitiers en outre de No autres
Cais de droits & d'ant d'o d
notre rapport Communica d
Compris la moitié de la tige
de Nois de fente, & d
roulés avec les deux poteaux d
de Nois, & d'ant d'o d
maconneries blanch d
dehors de petit Chemin de
Serritude d'ant d'o d
Jardin de les Diffuses d
pour l'ou au usage des contes
cy après d'ant d'o d
de d'ant d'o d

68

Et la venue

La parcelle au Nord de la parcelle
contenant de plat sous Goffes
après ont vingt sept Cordes de Nois
quants, après Goffes vingt sept
Cordes, & d'ant d'o d
quatorze Cordes, Goffes d
tous le Nois d'ant d'o d
au dessous d'ant d'o d
partie Nois de fente
au long de vingt sept Cordes
deux de laut pris avec les
Fruitiers de Nois d'ant d'o d
dehors de la d'ant d'o d
moitié de Nois d'ant d'o d
dans la parcelle d'ant d'o d
quel d'ant d'o d
deux pieds, de d'ant d'o d
vingt sept de Nois d'ant d'o d
d'ant d'o d
d'ant d'o d
d'ant d'o d
de d'ant d'o d

dit & vaillour de la pierre
Lafou me de deux aut deux
deux cinq sols . . . 202^u 3^u

Q^o la même

Dare l'incor après frouent
Lans l'incor sans l'ord d
Contenant tout cinq l'ord
L'ord pour sols de l'ord
L'ord sur la Chaux tout
au nord, aut l'ord sur la
Couchant, & la retour vers
le nord sur terre sans l'ord
Dixes l'ord sur, le tout au
long de trois l'ord d'ord
L'ord au nord de la Chaux
de pierre l'ord de tout
près de la vaillour, de la
pierre, & l'ord de l'ord
Lafou me de 7 uost vingt d
7 uost dixes, cinq sols
84-15^u

Q^o la même



Dat le jollar au
sols de l'ord l'ord
Celle de l'ord de l'ord au
Couchant au long de vingt
Cinq l'ord de tout avec la
l'ord l'ord l'ord d'ord, & d
aut de l'ord de l'ord de l'ord
Lafou me de l'ord de l'ord
deux dix sols . . . 62^u 10^u

Chelle dit l'ord

Dare la l'ord l'ord
l'ord après l'ord de l'ord
de l'ord, de l'ord de l'ord
tout au Couchant, de l'ord
Celle de l'ord long de l'ord
L'ord de l'ord de l'ord
le tout pour avec l'ord d
l'ord de l'ord de l'ord
de la pierre de l'ord de l'ord
de l'ord dix uost sols l'ord
(l'ord) . . . 39-19^u

Il est d'aul au saluel de
tout le contenu au present sou
avesse & ave' q' il se monte au
total sans erreur de 100 saluel
de p'ence de quatre mille sept
cent & quatre vingt six
livres Dix huit sols

1791. 18

Tel est notr rapport
sur nos certiff. iour variable
nos fournisseurs fait &
conclut d'après un verbal
de p'ice aff. de l'ingénieur
de la consolidation de droit
au fond avalloir & servira
Nous y avons conclu il
verra tant sur le dit
lequel qu'on pourra dire
plussout p'antier, avec
heures du voir une fois

premier deembre mil sept cent
quatre vingt sept, six & sept
de la nouvelle p'ence qui
a marqué pour son p'ing vacation
suivant l'usage de la p'ence
les dernier d'ice qui a également
marqué pour son p'ing vacation
suivant l'usage de la p'ence
qui a aussi marqué pour son
p'ing vacation de la p'ence
de la p'ence de la p'ence de la p'ence
et d'ice ont été ayvinge Le
trois deembre mil sept cent
quatre vingt sept, six & sept
quinze sols p'ing de la p'ence.

Ordonnance de p'ance
au p'ant de la p'ence de la p'ence
livres 3 0
aup'ant Colone 12
aup'ant Colone 12

Wacau. Domicil car la consolidation
de droits au foy (cette année)
malgré nous François (cette année)
Luel d'après la fouie de l'année
quarante cinq livres cinq sols
Puisant la taxe au foy (cette année)
de moine de l'année pour
l'été de l'année au pris de l'année
Tout cela

Il s'agit bien pour moy
que pour tout (cette année)
de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année

Signé de l'oy. *Monnot*
Greffier
Pours de justice de l'année de l'année
travaux de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année

Le 12 de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année

Toutes protestations & Réservations
en parlant au Roy & à l'année

de l'année

Monnot

(Signature)

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to fading and bleed-through.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or date.